

## **ACTIVITE : LES CARACTERISTIQUES DES REGIMES TOTALITAIRES - ITALIE**

**Capacités : -Construire une argumentation historique-Contextualiser-Collaborer**

**Étape 1 : chaque groupe travaille sur un corpus documentaire (Italie, Allemagne ou URSS)**

Objectif = repérer et expliquer les informations sur les thèmes suivants

- Quelle idéologie ?
- Comment faire adhérer la population ?
- Quel usage de la violence et terreur ?

**Étape 2 : nouveaux groupes comprenant des membres ayant étudié chaque pays**

Objectif = compléter une carte mentale

**Étape 3 : individuellement, répondez à la question problématisée suivante : « Faut-il parler de totalitarisme ou de totalitarismes ? »**

### **Doc 1 : Qu'est-ce que le fascisme ?**

Pour le fascisme, le monde n'est pas ce monde matériel [...] où l'homme est un individu isolé de tous les autres, existant en soi et gouverné par une loi naturelle qui, instinctivement, le pousse à vivre une vie de plaisir égoïste et momentané. Dans ce qu'on appelle l'homme, le fascisme considère la nation et la patrie, les individus et les générations se trouvant unis dans une même tradition et dans une même mission [...].

Pour le fasciste, tout est dans l'Etat [...]. En ce sens, le fascisme est totalitaire, et l'Etat fasciste, synthèse et unité de toute valeur, interprète, développe et domine toute la vie du peuple. Ni individus, ni groupes (partis politiques, associations, syndicats, classes) en dehors de l'Etat. Le fascisme s'oppose donc au socialisme qui fige le mouvement historique dans la lutte des classes. [...]

Le fascisme s'oppose à la démocratie qui rabaisse le peuple au niveau du plus grand nombre ; il nie que le nombre puisse gouverner grâce à une consultation périodique. [...]

Le fascisme repousse le pacifisme. Seule la guerre porte au maximum de tension toutes les énergies humaines et imprime un sceau de noblesse aux peuples qui l'affrontent.

L'Etat fasciste s'attribue aussi le domaine économique. [...]

Le fascisme est universel. On peut donc prévoir une Europe fasciste, une Europe s'inspirant des doctrines et de la pratique du fascisme.

Benito Mussolini, *La doctrine du fascisme*, 1938.

### **Doc 2 : Extrait d'un manuel scolaire italien.**



Traduction de la page :

*Enfants, aimez Benito Mussolini  
Benito Mussolini a travaillé et  
travaille toujours pour le bien de la  
Patrie et du peuple italien.  
Vous l'avez entendu dire bien des fois  
par le papa, la maman, la maîtresse :  
Si l'Italie est désormais beaucoup plus  
puissante que jamais, c'est à Lui que  
nous le devons. Saluons-le tous  
ensemble  
A nous !*

### **Doc 3 : Le fascisme et la jeunesse.**



<b>Garçons</b>	<b>Filles</b>	<b>Catégories d'âges</b>
Fils de la Louve (à partir de 1934)	Filles de la Louve (à partir de 1934)	4-8 ans
Balilla	Petites italiennes	8-14 ans
Avanguardisti	Jeunes italiennes	14-18 ans
Jeunes fascistes (à partir de 1930)	Jeunes filles fascistes	Plus de 18 ans

#### Doc 4 : Les victimes du fascisme

Cantonné au territoire italien, le nombre de victimes du fascisme reste « modeste » comparé aux exterminations massives des régimes hitlérien et stalinien. Ce qui permet, sans doute, à Berlusconi, de falsifier l'histoire, affirmant, en 2003, « Mussolini n'a jamais tué personne » dans le magazine *The Spectator*. Dans *Totalitarisme fasciste* (CNRS Editions, 2018), Marie-Anne Matard-Bonucci rappelle à quel point le régime fut, en réalité, répressif.

La violence des escouades fascistes a hissé Mussolini au pouvoir. Elle se déchaîne juste après la marche sur Rome et se poursuit au début des années 1920. A partir de 1925-1926, la justice est aux mains du pouvoir : entre 1926 et 1943 le Tribunal spécial d'Etat prononce 42 peines capitales. Une police politique, l'OVRA, avec des pouvoirs très étendus, est créée. Pendant la période d'instabilité économique, entre 1930 et 1934, on évalue les interventions policières à 20 000 par semaine, et à 6 000 les arrestations de l'OVRA.

Ces arrestations visent d'abord les membres du parti communiste clandestin ou du mouvement antifasciste Justice et Liberté fondé à Paris en 1929. Tous ne sont pas jugés. Pour plus de 12 000 opposants on privilégie le « confino ». Mesure de police à caractère administratif et non pénal, elle permet d'exiler les individus coupables d'activité ou d'opinion antifasciste, sans jugement, dans les îles ou les régions isolées. Certains sont pourtant « apolitiques », accusés d'une infraction de droit commun, d'une appartenance à la Mafia ou d'homosexualité. D'une durée légale de un à cinq ans, le confino dure souvent plus longtemps. Plusieurs *confinati* sont ensuite envoyés en prison accusés par exemple d'avoir refusé de faire le salut romain à leurs geôliers. Après l'évasion de trois opposants en 1929, les conditions de cet isolement deviennent plus sévères, imposant un couvre-feu ou la surveillance permanente de miliciens. La violence contre les opposants s'exerce en dehors des frontières. En juin 1937, en France, les frères Rosselli sont assassinés par des hommes de la Cagoule, en service commandé pour Mussolini.

*La révolution fasciste*, Les collections de l'Histoire, n° 94, page 67, janvier-mars 2022.

Interventions policières par semaine entre 1930 et 1934	Arrestations par la police politique (OVRA) entre 1930 et 1934	Opposants exilés dans des régions isolées
20 000	6 000	12 000

#### Doc 5 : L'Italie et les Juifs.

Dans ce « Les races humaines existent ; il y a des races inférieures et supérieures ; le concept de race est purement biologique ; la population italienne est d'origine aryenne ; il est temps que les Italiens se déclarent franchement racistes ; les Juifs n'appartiennent pas à la race italienne. »

*Giornale d'Italia*, « Le fascisme et les problèmes de la race », Manifeste des scientifiques racistes, 1938



Revue *La Défense de la race*, 5 août 1938 : un glaive sépare un « aryen » et deux individus (un juif et un noir).

#### Législation italienne envers les Juifs

- Août 1938 : un recensement spécial des Juifs
  - Septembre 1938 : les Juifs étrangers doivent quitter le pays.
  - Novembre 1938 : un décret-loi visa les juifs nationaux. Des critères à la fois biologiques et religieux furent établis pour définir le Juif.
- => Une série d'interdictions frappa la communauté juive d'Italie : mariages avec des « aryens », service militaire, professions en rapport avec la Défense, emplois dans les administrations publiques...